

ASSOCIATION V.M.L

2 Ter Avenue de France
91300 MASSY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2025

PHILIPPE DELAHAYE
38 rue de la Convention
94270 – LE KREMLIN BICETRE

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents de l'association,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association VAINCRE LES MALADIES LYSOSOMALES (V.M.L) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au KREMLIN-BICÊTRE,
Le 5 mai 2026

Philippe DELAHAYE

✓ Certifié par  youSign

Philippe DELAHAYE

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	23 340	21 520
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	236 518	259 203
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	2 292	2 253
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	6 059	7 550
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	764 408	805 125
	Mécénats	205 003	30 150
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
	Utilisations des fonds dédiés	307 778	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Autres produits	344		
	Total des produits d'exploitation	1 545 741	1 125 802
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	191 068	201 045
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	362 296	335 011
	Aides financières	342 816	79 300
	Impôts, taxes et versements assimilés	23 209	27 743
	Salaires	317 772	287 927
	Cotisations sociales	137 124	124 155
	Dotation aux amortissements et dépréciations	5 530	5 489
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	100 445	83 325
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
Autres charges	2 033	392	
	Total des charges d'exploitation	1 482 292	1 144 388
	RESULTAT D'EXPLOITATION	63 449	(18 586)

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		63 449	(18 586)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	29 582	51 138
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		29 582	51 138
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		29 582	51 138
RESULTAT COURANT avant impôts		93 030	32 551
Produits exceptionnels		11 442	6 706
Charges exceptionnelles		10 000	1 482
RESULTAT EXCEPTIONNEL		1 442	5 224
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		6 640	11 653
TOTAL DES PRODUITS		1 586 764	1 183 645
TOTAL DES CHARGES		1 498 932	1 157 523
EXCEDENT ou DEFICIT		87 832	26 122
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	34 120	27 613	6 507	9 409
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	67 520	61 339	6 181	8 809	
Imm. corp. en cours, avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations					
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	9 408		9 408	9 745	
TOTAL (II)	111 048	88 952	22 097	27 963	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	35 937		35 937	28 500
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	68 544		68 544	67 592
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	28 843	6 161	22 682	18 727
Charges constatées d'avance	23 074		23 074	24 459	
Valeurs mobilières de placement	813 673		813 673	844 324	
Instrument financiers et jetons détenus					
Disponibilités	690 073		690 073	788 687	
TOTAL (III)	1 660 143	6 161	1 653 981	1 772 289	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	1 771 191	95 113	1 676 078	1 800 252

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

9 408

9 745

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	157 670	156 547
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	653 870	628 870
Autres			
Report à nouveau	42	42	
Excédent ou déficit de l'exercice	87 832	26 122	
	Total des fonds propres (situation nette)	899 414	811 582
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	899 414	811 582
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	403 725	611 058
	Total des fonds reportés et dédiés	403 725	611 058
Provisions	Provisions pour risques	10 000	
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	10 000	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		2 780
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 764	51 264
	Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	98 071	92 644	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	193 105	230 924	
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	362 940	377 613
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 676 078	1 800 252
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	87 831,85	26 122,49
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	362 940	377 613
	(2) Dont emprunts participatifs		

Etats financiers au 31/12/2025

I- Présentation de l'association et faits caractéristiques

Présentation de l'association et faits caractéristiques

I - Présentation de l'association

L'association VAINCRE LES MALADIES LYSOSOMALES régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, a été fondée le 21 mai 1990.

L'association a pour but:

1. de promouvoir la recherche médicale et scientifique sur les maladies lysosomales,
2. de sensibiliser l'opinion publique et les pouvoirs publics aux problèmes de guérison, de soins ou de prévention de ces maladies,
3. de promouvoir les traitements préconisés par le corps médical et scientifique,
4. d'apporter une aide matérielle, morale, technique aux malades et à leur famille, lutter pour l'accessibilité des logements et lieux publics,
5. de favoriser l'intégration des malades en les associant aux divers courants d'éducation populaire et culturelle.

Pour mener ses actions, l'association mobilise largement les énergies bénévoles. Elle développe également chaque année de multiples opérations de collecte de fonds auprès du public. A cet égard, son financement est totalement dépendant de la générosité du public (personnes physiques ou morales).

Etats financiers au 31/12/2025

II- Principe, règles et méthodes comptables

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 676 078** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 586 764** euros et un total **charges** de **1 498 932** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **87 832** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018

la loi n° 83 353 du 30 Avril 1983

le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983

les règlements comptables :

2000-06 et 2003-07 sur les passifs

2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs

2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Règles et Méthodes Comptables

Projets de l'entité et Fonds Dédiés

- Le projet de l'entité est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'Association pour réaliser l'objet social. Le projet de l'entité est affecté en réserves libres : compte 1068... autres réserves (dont réserves pour projet de l'entité) .
- Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent , à la clôture de l'exercice, la partie des ressources , affectée par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Méthodes comptables appliquées et changements de méthodes

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Il n'y a pas de stock ni d'en cours au 31 décembre 2025.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Engagements de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 47 691 €.

La méthode appliquée est définie par la norme comptable IAS n°19 révisée par la norme FAS87.

Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Les hypothèses pour le calcul de ces indemnités sont les suivantes :

- Age de la retraite : 65 ans
- Modalités de calcul conformes à la convention collective des Centres Sociaux et Socioculturels
- Dernière table de mortalité établie par l'INSEE
- Application d'un taux de rotation du personnel faible
- Critère d'actualisation : 4.60 %
- Taux de charges fiscales et sociales : 45% selon le mode de départ.

Ce montant n'est pas comptabilisé.

Règles et Méthodes Comptables

Valorisation du bénévolat

Le recours aux activités bénévoles est intrinsèque à l'association. Il revêt de très nombreuses formes, tant dans leur nature que dans leur durée. Dans le souci de mettre en valeur l'apport primordial de cette ressource, VML a mis en place un outil de suivi et d'évaluation du temps ainsi consacré. La mesure retenue est le jour/homme. Par dérogation au règlement ANC n°2018-06, une valorisation financière de cette estimation est trop aléatoire pour être retenue en comptabilité. En matière d'interprétation, il apparaît en outre plus pertinent de comparer la volumétrie en jour/homme des activités salariées et bénévoles.

Evaluation de la contribution bénévole (en jour/homme) en 2025

Nature des actions	Missions relevant des fonctions électives	Actions relevant des missions sociales	Opération de collecte de fonds et de gestion
Nombre de jours/ homme consacrés	122,50	402,25	1 759,00

Au total, le nombre de jours/homme consacré par les bénévoles à Vaincre les Maladies Lysosomales s'élève à 2 284 (pour 2 130 en 2024). Il n'est pas évalué dans ce résultat la contribution bénévole des experts scientifiques et médicaux intervenant dans l'évaluation des projets de recherche déposés à VML pour financement.

Comparés aux 1 152 jours ouvrés salariés travaillés, les 2 284 jours/bénévoles indiquent l'importance de cette ressource et soulignent si besoin en était le caractère associatif de Vaincre les Maladies Lysosomales.

Le secteur lucratif

Selon les dispositions de la Direction Générale des Impôts, l'activité développée autour de l'opération « chocolat » est soumise aux impôts commerciaux. Il existe donc pour VML un secteur fiscal distinct.

Etats financiers au 31/12/2025

III- Informations relatives au bilan et au compte de résultat

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	34 426		336		642	34 120
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34 426		336		642	34 120
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	43 889					43 889
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	33 723				10 092	23 632
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	77 612				10 092	67 520
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DES TINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	9 745				336	9 408
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 745				336	9 408
TOTAL	121 783		336		11 071	111 048

Amortissements

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres		25 016	2 902	306	27 613
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			25 016	2 902	306
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels		43 889			43 889
	Autres Instal., agencement, aménagement divers					
Matériel de transport		24 915	2 628	10 092	17 450	
Matériel de bureau, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			68 803	2 628	10 092	61 339
TOTAL			93 820	5 530	10 398	88 952

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		10 000		10 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		10 000		10 000
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 10px;">}</div> <div> <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières </div> </div>				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres	17 603		11 442	6 161	
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	17 603		11 442	6 161
TOTAL GENERAL		17 603	10 000	11 442	16 161
Dont dotations et reprises	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 10px;">}</div> <div> <ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles </div> </div>		10 000	11 442	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Règlement ANC 2022-06				
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	9 408	9 408	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	68 544	68 544	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	6 161	6 161	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 941	1 941	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	20 741	20 741	
Charges constatées d'avance	23 074	23 074		
TOTAL DES CREANCES		129 869	129 869	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	71 764	71 764		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	36 189	36 189		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 571	42 571		
	Impôts sur les bénéfices	6 640	6 640		
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 609	2 609		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	10 061	10 061		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	193 105	193 105			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		362 940	362 940		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		280 102
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		23 960
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	23 960	
Dettes fiscales et sociales		63 208
CONGES A PAYER	36 189	
CHARGES SOCIALES S/C.A P.	21 542	
FORMATION CONTINUE	5 477	
Autres dettes		192 934
SUBV ET BOURSES A PAYER	192 934	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			23 074
Loyer 1er Trimestre	01/01/2026 - 31/03/2026	11 524	
Assurance	01/01/2026 - 31/12/2026	797	
EUDONET	01/01/2026 - 31/12/2026	9 324	
MUTUALEASE	01/01/2026 - 31/12/2026	970	
SFR	01/01/2026 - 31/01/2026	57	
DALLOZ	01/01/2026 - 31/12/2026	402	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			23 074

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			